

**LE CANADIEN**

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

**L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.**

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que leérant Jürgens ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.

Adressez toutes communications à  
S. R. BROWN,  
Editeur et Gérant,  
391 Queen's ave., London, Ont.

LONDON, AVRIL, 1897.

**Primes Annuelles, payables durant la vie, pour une Assurance de \$1,000: Experience de la Canada Life, 1847-1893.**

Département des Assurances,  
Toronto, 25 Janvier, 1897.

Des sociétés fraternelles ont dernièrement discuté l'adoption d'une table uniforme de primes annuelles, payables durant la vie, pour une assurance de \$1,000, les taux actuels étant manifestement trop bas. Quelques uns de ceux qui s'opposent à cette réforme des plus nécessaires ont allégué que les taux minimes actuels reçoivent leur confirmation de l'expérience de la Compagnie d'assurance Canada Life. Cette assertion est absolument sans aucun fondement. Dans son record d'expérience public récemment—lequel couvre la période de quarante six années—la compagnie n'a inclus aucune table de primes annuelles, de sorte que toute prétendue citation d'une telle table est purement fautive. Mais la compagnie a fourni aux experts comptables des données des plus précieuses au moyen desquelles, entre autres résultats, on peut calculer les primes annuelles qui, avec une provision suffisante pour les dépenses d'administration, pertes sur placements, etc, doivent être prélevées par chaque compagnie ou société assurant sur la vie au Canada si elle veut rester solvable.

Dans toute compagnie ou société l'effet du choix par le médecin en réduisant le taux de la mortalité parmi les nouveaux assurés est apparent à chacun. Pendant la première année d'assurance, la mortalité parmi ces nouveaux porteurs de polices est toujours extrêmement minime, et si le nombre de ces nouveaux porteurs de polices est grand, relativement au nombre total des porteurs de polices, le taux de la mortalité, si on en fait la moyenne sur le nombre total des porteurs de polices, est entièrement illusoire comme base pour les primes annuelles. Même si tous les nouveaux assurés continuaient leurs polices, l'effet du choix par le médecin à lui seul serait, pour une période de près de cinq ans, de tenir la mortalité beaucoup au-dessous du taux normal, et pour cette raison de tromper quant aux primes, payables durant toute la vie, nécessaires pour porter le risque dans les années à venir. En pratique, cependant, on constate qu'un nombre considérable des personnes les plus éligibles discontinuent leur assurance, pendant que les personnes faibles ou moins vigoureuses continuent, de sorte que les résignations loin de bénéficier en général à la compagnie ou à la

société, opèrent au détriment de la qualité générale de ceux qui persistent, et élèvent subséquemment le taux de la mortalité. Aussi, dans la seconde période de cinq années de ces nouveaux assurés qui persistent on constate toujours que le taux de la mortalité parmi eux est très grand; à la vérité il est quelquefois plus élevé que le taux de la mortalité parmi la population générale du même âge. Mais pendant la troisième période de cinq années le taux de la mortalité de ces nouveaux porteurs de polices est relativement et quelquefois absolument moindre que pendant la seconde période; parcequ'à cette époque les effets perturbateurs du choix récent par le médecin et des résignations ont tous deux été diminués. Ceci a été prouvé clairement il y a quelques années par divers experts comptables Anglais, et notamment par Mr. T. B. Sprague, en 1863, dans son analyse de la Table de la mortalité humaine, qui représente l'expérience de vingt compagnies Britanniques (dix Anglaises et dix Ecossaises) et l'assurance de 160 426 personnes de santé. Ces résultats ont été depuis confirmés par les recherches d'autres experts comptables éminents, Anglais et Américains, et sont de nouveau confirmés par la publication du record d'expérience de la Compagnie d'assurance Canada Life. Comme exemple, prenant le groupe des porteurs de polices qui sont entrés dans cette compagnie à l'âge de 23 à 27 (les deux compris) l'expérience de la Canada Life démontre que le taux de la mortalité parmi ces porteurs de polices pendant les six périodes successives de cinq années chacune a été comme suit: pendant la 1ère 1 50; la 2ème 6 39; la 3ème 6 37, la 4ème 8 98; la 5ème 13 45; la 6ème 13 642.

C'est pourquoi, c'est une coutume qui s'accroît parmi les assureurs de faire des tableaux de leur expérience de cinq ans en cinq ans; aussi de mettre de côté la première période, lorsqu'ils évaluent les polices ou calculent une table de primes annuelles.

Ainsi il y a évidemment deux tables distinctes de primes annuelles dérivant de l'expérience de toute compagnie ou société: (1) une table qui comprend toute l'expérience des assurés depuis l'année de leur entrée, jusqu'à l'année de leur sortie; (2) une table qui exclue de la première les cinq premières années d'assurance, c'est-à-dire la période des effets perturbateurs. La différence entre les deux taux, qui d'ordinaire n'est pas grande, serait extrêmement essentielle si la compagnie ou la société incluait dans son expérience une période d'activité intense pendant laquelle elle a jeté au nombre de ses porteurs de polices un nombre immense d'assurés choisis, spécialement quand la proportion ordinaire et le genre de résignations suivent. Dans ce cas, la première table mentionnée plus haut tomberait sérieusement au-dessous du taux des primes actuellement nécessaires pour porter les porteurs de polices qui persisteraient.

Dans la table qui suit on trouvera dans des colonnes parallèles (1) et (2) les primes annuelles déduites respectivement (1) de l'expérience complète de la Canada Life et (2) de cette expérience lorsque les effets perturbateurs de la première période de cinq années sont éliminés. Les primes dans la colonne (1) ont été calculées d'après une table préparée par Mr. A. K. Blackadar, F. I. A., et lue devant la Société des Experts-Comptables de l'Amérique. J'ai calculé les primes dans la colonne (2) pour les âges de 25 à 55, d'après les états qui

apparaissent dans le record d'expérience publié de la Canada Life; et comme cette expérience ne donne pas la mortalité pour les âges au-dessous de 25, j'ai déduit les primes pour les âges de 18 à 21 par une procédé familier. Dans cette table, les Sociétés Fraternelles ont maintenant les résultats authentiques de près d'un demi-siècle d'expérience Canadienne, qu'elles trouveront des plus sûrs comme guide pour réviser leurs taux de primes.

**TABLE**

**EXPERIENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE CANADA LIFE.**

Primes payables annuellement d'avance, durant la vie, pour une assurance de \$1,000.  
Intérêt à 4 par cent.

Aucune allocation n'est faite pour profits, ou administration, ou autre dépenses, ou pour pertes sur placements.

Age à l'entrée.	(1) Primes Annuelles. L'expérience complète incluse.	(2) Primes annuelles. Les premières cinq années exclues.	Age à l'entrée.	(1) Primes Annuelles. L'expérience complète incluse.	(2) Primes annuelles. Les premières cinq années exclues.
18	10 81	10 81	37	17 51	18 05
19	10 81	10 81	38	18 22	18 71
20	10 83	10 83	39	18 95	19 42
21	10 82	10 81	40	19 72	20 18
22	10 82	11 28	41	20 53	20 97
23	10 83	11 66	42	21 39	21 81
24	11 26	12 03	43	22 30	22 70
25	11 61	12 42	44	23 25	23 65
26	11 97	12 83	45	24 24	24 66
27	12 34	13 26	46	25 27	25 72
28	12 72	13 71	47	26 34	26 83
29	13 11	14 17	48	27 45	27 99
30	13 51	14 65	49	28 60	29 21
31	14 11	15 15	50	29 80	30 49
32	14 61	15 67	51	31 05	31 83
33	15 13	16 21	52	32 35	33 24
34	15 66	16 77	53	33 70	34 71
35	16 21	17 35	54	35 11	36 24
36	16 77	17 95	55	36 58	37 83

J. HOWARD HUNTER,  
Inspecteur d'Assurance.

**L'A. C. B. M. ET SES DETRACTEURS.**

Nous reproduisons avec plaisir l'article qui suit, publié sous l'étiquette et haute par "L'Impartial" de Tignish, Ile du Prince Edouard. C'est une éloquente défense de l'A. C. B. M. contre ses détracteurs d'où qu'ils viennent, et une chaleureuse approbation de l'établissement d'une succursale à Tignish. Nos remerciements sont acquis à L'Impartial.

Nous constatons avec plaisir qu'on prend des mesures sérieuses pour établir dans notre beau village une succursale de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, plus généralement connue sous les initiales A.C.B.M.; mais ce projet louable, comme toute autre bonne œuvre, semble être en butte à une vive opposition de la part de certains individus qui devraient être les premiers à encourager une organisation de ce genre. Que peut-on avoir à dire contre cette association lorsqu'elle est sous le contrôle immédiat de l'Église, lorsqu'on voit les noms de tant d'archevêques et évêques et en particulier celui de notre archevêque Mgr. O'Brien d'Halifax, figurer sur la liste des membres qui en font partie? L'A. C. B. M. a été organisée dans les États Unis et le Canada pour enlever aux catholiques tout prétexte de faire partie des sociétés secrètes dans le but d'assurer leur vie. Ceux qui veulent étouffer l'A. C. B. M. se rendent-ils bien compte de ce qu'ils font? Oublient-ils qu'ils encouragent d'une manière indirecte l'œuvre néfaste des sociétés secrètes? Comment se fait-il que lorsqu'on essaie ici de réduire en

pratique n'importe quel projet tendant à notre avancement industriel et social, il se trouve toujours des hommes à vues étroites et mesquines se croyant appelés à faire de la propagande contre ces entreprises? C'est vouer ses loisirs à une bien vilaine besogne que d'empêcher les autres de faire partie d'une association telle que l'A. C. B. M. Pas n'est besoin de se servir du scalpel, ni d'avoir recours aux rayons X, pour découvrir les motifs qui font agir ces taloux. Ceux qui s'appliquent à cette œuvre détestable ne tarderont pas à s'apercevoir des funestes conséquences de leur zèle déplacé. Quoiqu'en disent certains personnages qui à cause de la position qu'ils occupent, devraient être les plus empressés à faire connaître aux autres les avantages de l'A. C. B. M. au lieu d'enrayer le progrès de ce mouvement, cette association prendra racine à Tignish, se développera et deviendra florissante. La masse de notre population préférera s'en rapporter au jugement de ces hommes d'expérience et de sagesse qui n'ont que des éloges à adresser à l'A. C. B. M. plutôt que de se laisser fourvoyer par une critique injuste et malveillante, fruit d'une jalousie aussi sottise que ridicule. Pour l'honneur de notre paroisse, il ne sera pas dit assurément qu'un seul homme tient entre ses mains le sort et la volonté de tant d'autres qui, laissés à eux-mêmes, contribueraient leur quote part à l'amélioration sociale de cette localité. L'A. C. B. M. se présente à nous: elle frappe et biento nous lui ouvrirons la porte et plus nous parviendrons à connaître cette aimable visiteuse, plus nous serons épris d'admiration et d'estime pour les avantages inappréciables qu'elle offre à ceux qui lui feront bon accueil.

**SEANCE OUVERTE DE LA SUC-CURSALE NO. 83.**

La succursale No 83, de Montréal, a tenu une séance ouverte le 23 Février dernier. Cette belle réunion qui se composait de l'élite de Montréal fut présidée par le Grand Député P. A. Boucher, président de la succursale. A ses côtés on remarquait, entre autres, les Grands Députés C. A. Daudelin, J. J. Costigan, T. P. Tansey et Joseph Girard; frère Dr. Germain, de la succursale No 142; frère Charles Thibault, avocat, membre de la succursale de Waterloo, P. Q. et Mr. l'avocat Lavallée, de Montréal.

Un orchestre composé d'une douzaine de musiciens sous la direction de frère J. McBrien rendit de la belle musique, et il y eut du chant par frère Alexandre Daudelin et d'autres. Il y eut aussi récitation de deux monologues par frère E. H. Gauthier et des discours furent prononcés par les Grands Députés Girard et Tansey; par les frères Germain et Thibault et Mr. Lavallée. Tous s'acquiescent de leur tâche avec talent.

Les journaux locaux ont publié un compte rendu des plus flatteur de cette belle soirée dont nos frères de la succursale No. 83 ont droit d'être fiers. Le manque d'espace nous empêche de reproduire ce compte rendu. On dit que ça été la plus belle soirée du genre qui ait été donnée par aucune autre société de bienfaisance de la ville.

Nos compliments aux frères organisateurs sur le succès qui a couronné leurs louables efforts dans les intérêts de l'A. C. B. M.